

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D71\_2022

Séance du 25.05.2022 – Convocation du 17 mai 2022

Compte rendu affiché le 02.06.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Véronique CHIAVAZZA

#### Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

#### Absents représentés

Florian JEDYNAK par Michel ROULLIAT ; Kamal DJEMAA par Yves ARTETA ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Christophe BRUNETTON par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Affectation du résultat 2021**

L'examen du Compte Administratif 2021 a mis en évidence les résultats suivants :

La section de fonctionnement dégage un excédent de 1 216 937,92 €

- Recettes de fonctionnement : 10 071 457,30 €
- Dépenses de fonctionnement : 8 854 519,38 €

La section d'investissement se clôture avec un excédent de 1 166 153,08 €

- Recettes d'investissement : 2 559 055,43 €
- Dépenses d'investissement : 1 392 902,35 €

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un excédent cumulé d'investissement de **3 184 087,47 €** auquel se déduisent les restes à réaliser d'investissement d'un montant de 475 905,50€ pour obtenir un excédent de financement qui s'élève à 2 708 181,97€.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 216 937,92€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement.

Ayant connaissance du compte de gestion provisoire lors de l'élaboration du Budget Primitif 2022, les montants de l'affectation du résultat ont déjà été intégrés au budget :

- En recettes d'investissement au compte 001 : 2 708 181,97€
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 216 937,92

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2021, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,

- **DECIDE :**

- D'AFFECTER au compte 1068 (recettes d'investissement) de la totalité du résultat de fonctionnement soit 1 216 937,92 €, et de l'affectation au compte 001 (recette d'investissement) du résultat cumulé d'investissement soit 2 708 181,97€
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 25 mai 2022

**Le Maire,**  
**Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31.05.2022
- Publication ou affichage le 31.05.2022

**Eric BELLOT, Maire.**

